



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
professionnels  
**FOCUS**  
SUR  
**Les téléprocédures**

**Consulter et payer un avis de CFE et/ou  
IFER pour les usagers ayant un seul  
établissement**

## Table des matières

<b>1 – PRÉSENTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1 Objet de la fiche.....	4
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	4
<b>2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel.....	5
2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel.....	6
2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER.....	8
2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER.....	13
2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités.....	13
2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel).....	23
<b>3 – DOCUMENTATION.....</b>	<b>28</b>
<b>4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE</b> <b>.....</b>	<b>29</b>

# 1 – PRÉSENTATION

La cotisation foncière des entreprises (CFE) et/ou les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont dues chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité non salariée. Cette taxe est calculée sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, à défaut, la CFE est assise sur une base minimum établie en fonction du chiffre d'affaires.

**La CFE ne doit pas être confondue avec la taxe foncière.**

La CFE et/ou les IFER sont dues par les redevables qui exercent une activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Les avis d'acompte et d'impôt de CFE et/ou d'IFER ne sont plus expédiés par voie postale<sup>1</sup>.

**Désormais, tous les usagers redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent se rendre dans leur espace professionnel sur le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) », afin de les consulter avant d'en effectuer le règlement.**

Pour les échéances<sup>2</sup> du 15 juin (acompte) et du 15 décembre<sup>3</sup> (solde), ils ont également l'obligation de recourir à un moyen de paiement dématérialisé (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel).

Les avis établis au titre des impositions supplémentaires sont envoyés par voie postale et sont également mis à disposition en ligne dans l'espace professionnel. Les montants dus peuvent être réglés par paiement en ligne ou par les moyens de paiement traditionnels tels que le virement, la carte bancaire ou en numéraire.

**Nota Bene :** Les montants dus au titre d'une imposition supplémentaire et inférieurs à 300 € peuvent être réglés en numéraire ou par carte bancaire dans le cadre du paiement de proximité. Le paiement peut être réalisé auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé dont la liste est consultable sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

1 [Article L253 du livre des procédures fiscales.](#)

2 Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).

3 Si l'imposition est mise en recouvrement au 31 octobre. L'échéance est fixée au 15 février N+1 en cas d'imposition mise en recouvrement au 31 décembre N.

## Calendrier

### **Calendrier pour l'avis d'acompte 2026 de CFE et/ou d'IFER**

Mise en ligne des avis : **26 mai 2026**  
Date limite de paiement : **15 juin 2026**

### **Calendrier pour l'avis d'impôt 2026 de CFE et/ou d'IFER**

Mise en ligne des avis : **02 novembre 2026** (prévisionnel)  
Date limite de paiement : **15 décembre 2026**

Pour les impositions dont la mise en recouvrement a été différée au 31 décembre 2026

Mise en ligne des avis : **04 janvier 2027** (prévisionnel)  
Date limite de paiement : **15 février 2027**

### **Calendrier pour les avis issus des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER**

- Rôles supplémentaires émis en avril 2026 :

Mise en ligne des avis : **04 mai 2026**  
Date limite de paiement : **15 juin 2026**

- Rôles supplémentaires émis en novembre 2026 :

Mise en ligne des avis : **1<sup>er</sup> décembre 2026** (prévisionnel)  
Date limite de paiement : **15 janvier 2027**

- Rôles supplémentaires émis en décembre 2026 :

Mise en ligne des avis : **04 janvier 2027** (prévisionnel)  
Date limite de paiement : **15 février 2027**

## **1.1 Objet de la fiche**

Cette fiche décrit l'intégralité de la procédure en ligne vous permettant de créer votre espace professionnel, de consulter et de payer votre avis de CFE et/ou d'IFER.

## **1.2 À qui s'adresse cette procédure ?**

Si vous êtes redevable de la CFE et/ou d'IFER, vous êtes concerné par l'obligation de consultation des avis d'acompte et d'impôt dans votre espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## 2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Si vous n'avez pas encore créé votre espace professionnel, vous devez le faire sans tarder.

### 2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel

Les redevables de la CFE et/ou d'IFER doivent anticiper les délais nécessaires à la création et à l'activation de leur espace professionnel, en tenant compte principalement des dates limite de paiement de l'avis d'acompte et de l'avis d'impôt issu du rôle général de CFE et/ou d'IFER.

Depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Créer votre espace professionnel » et choisissez l'option qui convient à vos besoins (mode simplifié ou expert).

Dans cette fiche est abordée la création votre espace professionnel en mode simplifié qui se déroule en trois phases principales.

- **Créez votre espace en mode simplifié**

La création de l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Créer votre espace professionnel ». Choisissez l'option « mode simplifié ». Ensuite, suivez la procédure.

- **Validez l'adresse électronique de l'entreprise**

Une fois la demande de création d'espace enregistrée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de contact (avec l'administration fiscale) renseignée par l'entreprise. Cliquez sur le lien envoyé à cette adresse électronique avant 72 heures.

Après avoir cliqué sur le lien contenu dans le courriel pour valider l'adresse électronique de l'entreprise, un message vous indique qu'un code d'activation sera envoyé par voie postale (par mesure de sécurité) à l'adresse de votre entreprise sous un délai de 15 jours maximum.

Ce code permet d'activer votre espace professionnel en cliquant sur « Activer » dans le pavé « Activation de votre espace professionnel et de vos services » (code actif **60 jours maximum** à compter de la demande d'activation).

### Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFIP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

## • Activez votre espace professionnel

À l'aide du code d'activation reçu (code actif **60 jours maximum** à compter de la demande d'activation), à partir de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Activer » dans le pavé « Activation de votre espace professionnel et de vos services ». Ensuite suivez la procédure en n'oubliant pas de renseigner le compte bancaire de l'entreprise.

À l'issue de cette démarche, votre espace est immédiatement opérationnel.

Une fois votre espace professionnel accessible en mode simplifié, vous êtes automatiquement habilité(e) aux services de consultation et de paiement des impôts et taxes et vous pouvez gérer les services en ligne et la mise à jour des comptes bancaires.

Pour plus de renseignements, consultez la fiche focus « [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ».

## 2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel ».

The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). At the top right, there are two links: "Connexion à mon espace Finances publiques" and "Connexion à l'espace professionnel", with the latter highlighted by a red box. Below the navigation bar, there is a large banner for "LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2021" with a yellow button that says "→ Je déclare en ligne". Below the banner, there is a section titled "À LA UNE PROFESSIONNEL" with the heading "Facturation électronique : connaître mes obligations en 4 clics". This section includes a brief description and a button labeled "Commencer le questionnaire". At the bottom of this section, there is a contact number "0 806 807 807" and a note "Service gratuit + prix appel".

Puis sur la page suivante, il est nécessaire de s'authentifier par adresse électronique/mot de passe et en saisissant les caractères de l'image proposés à l'écran. Enfin cliquez sur « Se connecter ».

Après authentification, vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel.

Il convient de sélectionner le service « Consulter > **Avis CFE** » de la rubrique « MES SERVICES ».

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

Abonné :

- Espace pro.
- impots.gouv.fr
- Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ? En savoir plus :

**SERVICES PUBLICS+**

**DOSSIER COURANT**

SIREN 123456789  
SIRET 12345678901234

**MES SERVICES**

**Consulter**

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE**

**Déclarer**

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Résultat [+]
- Économie collaborative [+]
- Dispositif DAC6 [+]

**Payer**

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dette fiscale [+]

**Démarches**

- Remboursement de TVA UE
- Guichet de TVA UE
- Gérer mes biens immobiliers

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

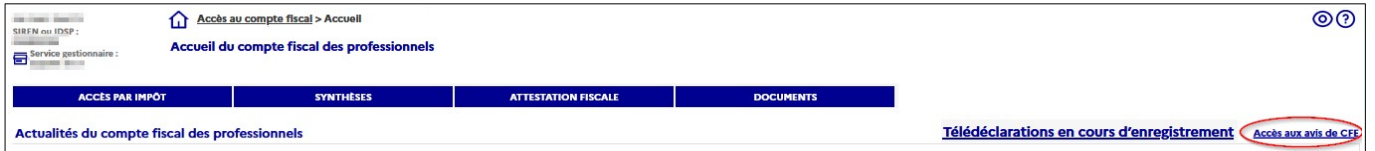
MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests économie collaborative
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

## 2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER

Cliquez sur le bouton « **Accès aux avis de CFE** ».



OU

Cliquez sur le menu « **ACCÈS PAR IMPÔT** » > Avis d'imposition

Le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement en commençant par la plus récente.



- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition (Commune)	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	259/4068	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	249/4068	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition (Commune)	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	249/4068	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle supplémentaire

SARL [REDACTED] [Accès au compte fiscal](#) > Avis d'imposition CFE  
 SIREN ou IDSP : [REDACTED]  
 Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

**Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**

ACCÈS PAR IMPÔT   SYNTHÈSES   ATTESTATION FISCALE   DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Paiement	
		Département	Commune	NIC						Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur le lien correspondant « Rôle général n°92 » pour l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte » ou « Rôle supplémentaire n°XXX » pour l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

SARL [REDACTED] [Accès au compte fiscal](#) > Avis d'imposition CFE  
 SIREN ou IDSP : [REDACTED]  
 Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

**Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**

ACCÈS PAR IMPÔT   SYNTHÈSES   ATTESTATION FISCALE   DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Paiement	
		Département	Commune	NIC						Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

👉 Consultez votre avis de CFE :

- « Avis d'acompte »

L'avis d'acompte provisionnel 2026 et la notice associée sont affichés en cliquant sur le lien « Rôle d'acompte n°002 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'ACOMPTÉ 2026**

AVIS\_CFE\_ACO

COTISATION FONCIÈRE DES **ENTREPRISES** votée et perçue par la commune, l'ÉPCI et divers organismes -TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX perçue par la commune, l'ÉPCI, le département, la région ou divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIE CHATILLON  
1 RUE DE PARIS  
92230 CHATILLON

**SARL ENTREPRISE**  
13 RUE DE CHATILLON  
92230 CHATILLON

**Vos références**

Numéro fiscal : 123456789 00235  
Référence de l'avis : 26 92 22222 2 210  
Identification de l'entreprise redevable  
N° SIRET : 123456789 000235  
SARL ENTREPRISE  
Département :  
HAUTS-DE-SEINE 92  
Commune :  
CHATILLON 020  
Lieu d'imposition :  
13 RUE DE CHATILLON 0999  
Numéro d'obligation : CFE1

**Votre situation**

Impôt de référence	20 000 €
Taux	50 %
Somme à payer	10 000 €
Date limite de paiement	15/06/2026

**Vos contacts**

⇒ Par messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
⇒ Par téléphone : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 809 401 401\* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole) et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous  
⇒ Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE - PARIS 8E MADELEINE  
5 RUE DE LONDRES  
75315 PARIS CEDEX 09  
Tél. : 01 56 35 92 20  
Accueil exclusivement sur rendez-vous : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), espace « Contact et prise de RDV »

\* (Service gratuit + prix de l'appel)

À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre acompte par trois moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 31 mai 2026 ou pour le prélèvement mensuel d'ici au 15 juin 2026 ou en payant en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).



- Avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER émis depuis avril 2024 sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle supplémentaire n°XXX » dans le tableau des avis d'imposition CFE (XXX étant le numéro de rôle).

Les avis, également adressés au format papier par voie postale, peuvent contenir :

- Avis puis la notice concernant les moyens de paiement puis le(s) tableau(x) d'assiette de l'impôt enfin la notice concernant l'assiette de l'impôt (dans tous les cas *a minima*) ;
- Avis puis la notice concernant les moyens de paiement puis le(s) tableau(x) d'assiette de l'impôt puis la suite de l'avis enfin la notice concernant l'assiette de l'impôt.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES** votées et perçues par la commune, l'ECPI et divers organismes  
 TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes  
**Avis d'imposition supplémentaire 2020**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIE

**Vos références**

Numéro fiscal :	00031
Référence de l'avis :	24 44 04
Identification de l'entreprise redevable (37) :	
N° SIRET :	00031
Département :	
Commune :	
Lieu d'imposition :	
Numéro de rôle :	303
Établi à la date du :	14/08/2024
Date de mise en recouvrement :	/2024
Identifiant service :	

**Vos contacts**

-  **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
-  **Par téléphone**  
au 02
-  **Sur place**  
auprès de votre centre des Finances publiques (accueil uniquement sur rendez-vous, horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), espace « Contact et RDV »)

**Somme à payer**

3 550,00 €

Date limite de paiement : 15/01/2025

**Votre paiement**

Vous pouvez régler cette somme en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en utilisant le talon de paiement joint à la fin de cet avis.

Plus d'informations dans la notice à la rubrique "Comment payer votre impôt ?".

## 2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER

Pour plus de détail sur la procédure de paiement en ligne et les différentes options proposées, vous pouvez consulter la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

Accéder au service

En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

**Le paiement en ligne**  
Règlement de mon avis d'impôt en ligne.

**Le prélèvement automatique**  
Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.

### 2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités

#### Bouton « PAYER »

Vous pouvez payer en ligne par simple clic sur le bouton « **PAYER** » apposé dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition de CFE dans le compte fiscal. Vous accédez ainsi directement au service de paiement, sans avoir à vous identifier de nouveau.

**Attention :** au-delà de date limite de paiement<sup>4</sup> de chaque imposition, une majoration de 5 % pour retard de paiement sera appliquée au moment du paiement du solde de CFE.

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

4 Si la date limite de paiement d'une échéance coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

SARL [SIREN] > Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE

SIREN ou IDSP : [SIREN]

Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

**Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**

ACCÈS PAR IMPÔT   SYNTHÈSES   ATTESTATION FISCALE   DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Avis d'imposition		Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
		Département	Commune	NIC		Référence de l'avis	Télécharger l'avis				
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	<b>PAYER</b>
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne d'un avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

SARL [SIREN] > Accès au compte fiscal > Avis d'imposition CFE

SIREN ou IDSP : [SIREN]

Service gestionnaire : EQUIPE IFU 1

**Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**

ACCÈS PAR IMPÔT   SYNTHÈSES   ATTESTATION FISCALE   DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Avis d'imposition		Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
		Département	Commune	NIC		Référence de l'avis	Télécharger l'avis				
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	<b>PAYER</b>
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	<b>PAYER</b>
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

**En cliquant sur le bouton « PAYER », vous arrivez alors sur le site de paiement en ligne.**

Remarque : La procédure décrite ci-après est la même pour le paiement de l'acompte, de l'avis d'impôt issu du rôle général et de l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire.

La facture vous est présentée automatiquement.

**impots.gouv.fr**  
N° fiscal: [REDACTED]

**Paieement en ligne - Cotisation foncière des entreprises**

Saisie → Validation → Récapitulatif

**Avis d'imposition**

Type impôt : Cotisation foncière des entreprises  
Référence de l'avis : [REDACTED]  
Date limite de paiement : 15/06/2025  
Montant de l'avis : 10 000,00 €  
Montant déjà versé : 0 00 €  
Montant du paiement : 10 000,00 €

[Modifier le montant](#)

**Coordonnées bancaires**

Sélection du compte bancaire

FR76 [REDACTED]  FR76 [REDACTED]

ⓘ Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

**Rappel** : la procédure en ligne est réservée au titulaire du compte bancaire désigné ci-dessus ou à toute personne dûment mandatée pour signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

Je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise.

**Adresse électronique**

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.  
ⓘ Attention à la bonne orthographe de votre adresse. Une erreur de saisie entraînerait l'envoi, à tort, de documents sur l'adresse d'un tiers.

Adresse électronique \*   
Confirmation de l'adresse électronique \*

**Quitter** **Continuer**

1. Indication du montant de l'impôt à payer.

Un lien vous permet de modifier ce montant.

2. Choisir le compte bancaire pour payer la facture

NB : le ou les comptes bancaires proposés sont ceux déclarés dans votre espace professionnel. Si vous désirez payer votre facture avec un autre compte, vous devez vous rendre dans la rubrique « gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de l'espace professionnel.

3. Cocher la case pour valider le mandat autorisant le prélèvement sur ce compte.

4. Saisir puis confirmer votre adresse électronique pour recevoir l'accusé de réception.

Un nouvel écran s'affiche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° fiscal : 3310000718000000

Quitter

Païement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie Validation Récapitulatif

Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement. Après validation, aucune modification ne sera possible. Veuillez vérifier et valider les informations suivantes :

Imposition : Cotisation foncière des entreprises n°201900171804  
MONTANT A PAYER  
Montant payé : 10 000,00 €

IBAN : FR76 13000000000000000000000000  
BIC : AGRDFR33  
Titulaire du compte : CREDIT AGRICOLE DE FRANCE  
Adresse électronique : bureau.cfefer@cfef.fr

Retour Valider

1. Vérifier les données de l'écran précédent.

2. Valider.

En validant, l'écran de confirmation suivant s'affiche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° fiscal : 3310000718000000

Quitter

Païement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie Validation Récapitulatif

Votre paiement a bien été enregistré le 31/05/2025 à 16:08 sous le numéro 600156635765. Un accusé de réception vous est adressé par courriel à l'adresse : bureau.cfefer@cfef.fr

Récapitulatif de votre paiement

Imposition : Cotisation foncière des entreprises n°201900171804  
MONTANT A PAYER  
Montant à prélever : 10 000,00 €  
Prélèvement à compter du : 26/06/2025  
Référence unique de mandat : NNFR46000000000000000000000000  
Voir mandat

IBAN : FR76 13000000000000000000000000  
BIC : AGRDFR33  
Titulaire du compte : CREDIT AGRICOLE DE FRANCE

À savoir

Pour le paiement de votre prochaine imposition, vous pouvez adhérer dès maintenant au prélèvement à l'échéance en cliquant sur le bouton suivant :

Adhérer au prélèvement à l'échéance

Quitter

Bouton permettant d'adhérer au prélèvement à l'échéance de CFE pour les prochaines échéances

## Lien « Payer vos impôts locaux »

Vous pouvez payer en ligne *via* le lien « **Payer vos impôts locaux** », après avoir pris connaissance de la référence de votre avis dématérialisé (qui figure sur la 1<sup>ère</sup> page, cadre « Vos références »).

\Cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel ».



The screenshot shows the homepage of the French tax authority website (impots.gouv.fr). At the top right, there are two login options: "Connexion à mon espace Finances publiques" and "Connexion à l'espace professionnel", with the latter being highlighted by a red rectangular box. Below the navigation bar, there is a large blue banner for "LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2021" with a yellow button that says "→ Je déclare en ligne". Below this banner, there is a section titled "À LA UNE PROFESSIONNEL" with the heading "Facturation électronique : connaître mes obligations en 4 clics". This section includes a sub-heading "Facturation électronique : connaître mes obligations en 4 clics", a brief description, and a button labeled "Commencer le questionnaire". At the bottom of this section, there is a phone number "0 806 807 807" and a note "Service gratuit + prix appel".

puis sur le lien « **Payer vos impôts locaux** ».

Accueil > Connexion à votre espace professionnel

1 Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum. x

## Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

### Adresse électronique

Format attendu : adresse@domaine.fr

### Mot de passe

Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

 Recopier les caractères

Se connecter

ou

**Vous n'avez pas d'espace professionnel ?**

[Créer votre espace professionnel →](#)



### Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

[Activer →](#)



### Besoin d'aide ?

[Accéder aux fiches pratiques.](#)



### Payer vos impôts locaux

Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis.

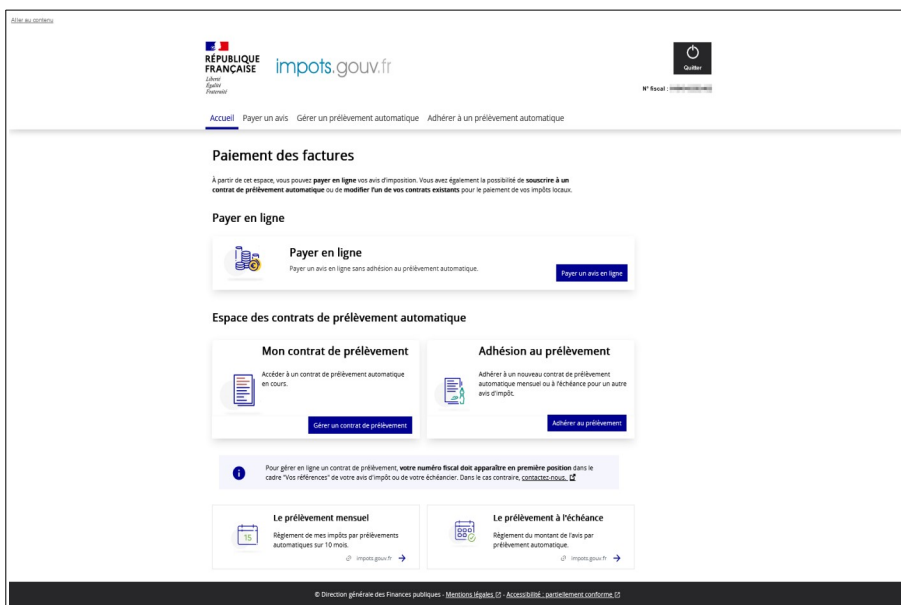


Vous arrivez sur la page d'accueil du service de paiement en ligne.

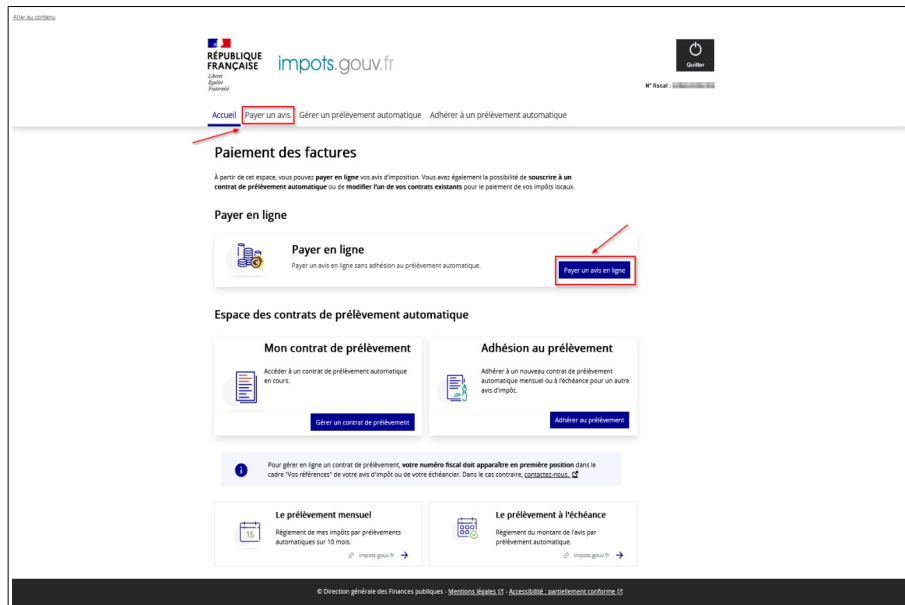


Vous devez saisir votre numéro fiscal qui correspond en général au numéro SIRET de votre établissement (cf. cadre « Vos références » de la 1<sup>ère</sup> page de votre avis).

Dès lors, la page suivante s'affiche :



Cliquez sur l'onglet « **Payer un avis** » ou sur le bouton « **Payer un avis en ligne** »



Vous devez saisir la référence de votre avis puis, cliquer sur « **Continuer** ».



La page « Données de paiement » s'affiche :

Allez au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal : 81830100000000000000

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

### Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis Données paiement Validation Récapitulatif

#### Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	25
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/06/2025
Montant de l'avis	10 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	10 000,00 €

Montant de votre règlement 10 000,00 €  Modifier le montant

Vos coordonnées bancaires

IBAN: FR25 3100 0100 0000 0000 0000  
BIC: YYYYG000  
Information complémentaire: BBB

Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. \*  
Rapport : La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

#### Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.  
Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique \*  
Confirmation de l'adresse électronique \*

Retour Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Microsoft, Google, TD - Accessibilité : partiellement conforme TD

Vous avez également la possibilité de modifier le montant que vous souhaitez régler. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal : 81830100000000000000

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

### Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis Données paiement Validation Récapitulatif

#### Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	25
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/06/2025
Montant de l'avis	10 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	10 000,00 €

Montant de votre règlement 10 000,00 €  Modifier le montant

Après avoir choisi vos coordonnées bancaires et saisi votre adresse mail, vous avez cliqué sur « Continuer ». Un nouvel écran s'affiche alors :



paiement en ligne ;

- (4) Cliquer sur « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » pour acquitter vos prochaines cotisations de CFE et/ou d'IFERd'IFER (avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général uniquement) directement par prélèvement automatique, sans nécessité de recourir à la procédure de paiement en ligne. Cet encart apparaît uniquement si aucune adhésion est en cours. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

## **2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel)**

Pour ne plus risquer d'oublier votre échéance, nous vous suggérons d'opter pour le prélèvement automatique pour le paiement de vos avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général.

### • **L'accès au service de paiement de l'impôt en ligne**

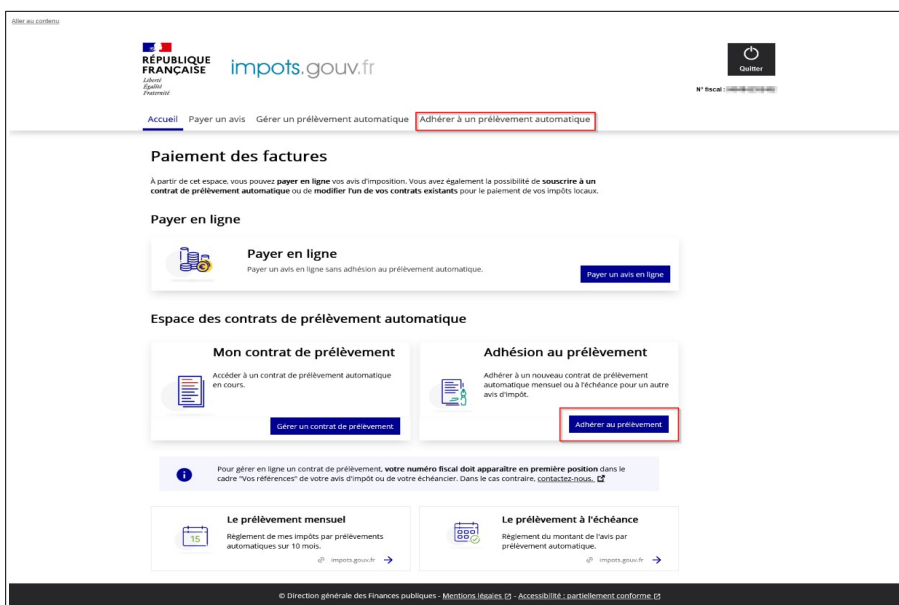
Pour adhérer au prélèvement automatique, vous pouvez effectuer votre démarche en ligne depuis votre espace professionnel, en cliquant sur « **Gérer les contrats de prélèvement automatique** » de la rubrique « **MON ESPACE** ».



Vous accédez au service de paiement en ligne. Vous devez saisir votre numéro fiscal (qui correspond normalement à votre numéro SIRET, cf. cadre « Vos références » de la 1<sup>ère</sup> page de votre avis).



Pour effectuer une adhésion à un contrat de prélèvement, cliquez sur l'onglet « Adhérer à un prélèvement automatique » ou sur le bouton « Adhérer au prélèvement ».



## • Le prélèvement à l'échéance

**Pour payer votre avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER de l'année en cours, l'adhésion à ce type de contrat doit être effectuée avant le 31 mai inclus de l'année en cours.**

Passé cette date, le contrat souscrit ne sera valable qu'à compter de la prochaine échéance.

Nota Bene : lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

En choisissant d'adhérer au prélèvement automatique, vous accédez à l'écran suivant. Vous devez vous munir de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Cliquez sur « **Continuer** ».

liber au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

Quirer

N° fiscal: [REDACTED]

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

Accueil > Adhérer à un prélèvement automatique

### Adhérer à un prélèvement automatique

À la réception de votre avis d'impôt, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement mensuel (prélèvements sur 10 mois) ou à l'échéance (prélèvement en une fois).  
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#), [le prélèvement à l'échéance](#)

**Rappel**

Pour souscrire un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt. Dans le cas contraire, [contactez-nous](#).

J'identifie l'avis d'impôt pour lequel je souhaite adhérer

La référence de l'avis, composée de 13 chiffres, est située dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

La saisie de la référence de l'avis est obligatoire.

Référence de l'avis d'impôt \*

13 chiffres

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 41 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre, l'État du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et la Serbie).

Sur un même écran vous sont proposés deux blocs :

- un bloc « **J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXXXX XX** » qui présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- un bloc « **Je définis les modalités de mon prélèvement automatique** » sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.



**Je définis les modalités de mon prélèvement automatique**

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.  
 → En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel     Prélèvement à l'échéance

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 41 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre, l'État du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et la Serbie).

Dès lors, les éléments d'information suivants seront obligatoirement affichés :

- **l'année de prise d'effet des prélèvements mensuels** : en fonction de la période au cours de laquelle vous effectuez cette démarche, deux années peuvent vous être proposées, vous devez alors sélectionner celle que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet ;

- **la possibilité d'estimer le montant annuel de votre imposition future** : pour cela il convient de faire glisser le bouton radio puis de saisir le montant annuel estimé qui servira de base de calcul à vos prélèvements. Ce montant ne peut être inférieur à 12 euros.

REPUBLICQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Accueil > Payer un avis > Gérer un prélèvement automatique > Adhérer à un prélèvement automatique

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

**J'adhère au prélèvement automatique**

Adhérer pour mon avis d'impôt n° 2511 00038833-00

Collaboration foncière des entreprises  
 Avis d'impôt 2025-10 00038833-00

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

**Je définis les modalités de mon prélèvement automatique**

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.  
 → En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel     Prélèvement à l'échéance

Je souhaite adhérer pour l'année :

2025     2026

L'adhésion au prélèvement mensuel pour l'année en cours n'est possible que jusqu'au 30 juin.

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer.

**Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :**  
 Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'un minimum 12 €

⚠ Pour la CFE, en cas de diminution injustifiée du montant de l'impôt estimé, vous vous exposez à une majoration de 5%.

Annuler Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité partiellement conforme

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour finaliser votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, pour chaque mensualité, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est **archivé par l'administration fiscale ; vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

### 3 – DOCUMENTATION

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) :

– en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « [Accéder aux fiches pratiques](#) » ;

impots.gouv.fr  
Espace professionnel

Connexion à votre espace professionnel

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.

Connexion à votre Espace professionnel

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique  
Format attendu : adresse@domaine.fr

Mot de passe  Afficher

Mot de passe oublié ?

Se connecter

ou

Vous n'avez pas d'espace professionnel ?  
[Créer votre espace professionnel](#)

Activation de votre espace professionnel et de vos services

Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.

[Activer](#)

**Besoin d'aide ?**  
Accéder aux fiches pratiques.

Payer vos impôts locaux  
Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis.

– ou en bas de la page d'accueil en cliquant sur le lien disponible du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) > Rubriques du site > Documentation > Téléprocédures des professionnels : Informations utiles et foire aux questions > [Accès aux fiches et à la foire aux questions des téléprocédures](#).

Rubriques du site	Informations	Qualité de service	Autres sites	
Particulier	Aide sur le site	Sourds et malentendants - Accéo	Amendes <a href="#">↗</a>	Retraites de l'État <a href="#">↗</a>
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFIP	Cadastre <a href="#">↗</a>	Stationnement.gouv.fr <a href="#">↗</a>
Partenaire	Ouverture des données publiques de la DGFIP	Votre avis sur le site	PayFiP <a href="#">↗</a>	Redevance du code de la route <a href="#">↗</a>
Collectivité	À quoi servent mes impôts ? <a href="#">↗</a>		Timbres <a href="#">↗</a>	Taxe de séjour <a href="#">↗</a>
International	Supports pédagogiques et citoyens		Cessions immobilières de l'État <a href="#">↗</a>	Collectivités locales <a href="#">↗</a>
<b>Documentation</b>			Locations immobilières de l'État <a href="#">↗</a>	Economie.gouv.fr <a href="#">↗</a>
Études et Statistiques			Ventes domaniales <a href="#">↗</a>	Ciclade <a href="#">↗</a>
Nous connaître				
Nous rejoindre				

Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :

– [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ;

Dans la rubrique « Opérations particulières » :

– [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#) ;

– [Payer un avis de CFE-IFER](#)

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne via le lien [Comment consulter et payer la CFE en ligne ?](#).

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le [dépliant CFE](#) présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Accès aux dépliants et autres publications > Professionnel.

## 4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE

L'assistance aux usagers des [téléprocédures](#) est joignable de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone *via* le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site [impots.gov.fr](http://impots.gov.fr) en haut de page en cliquant sur « Contact et prise de RDV »



La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :

- Professionnel
- Une assistance aux téléprocédures
- Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données

impots.gouv.fr

Connexion à l'espace particulier Connexion à l'espace professionnel

Accueil
Particulier
Professionnel
Partenaire
Collectivité
International
International (anglais)
Contact et prise de RDV

### Contact et prise de rendez-vous

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

**Vous êtes :**

Particulier

Particulier domicilié hors de France

Professionnel

Entreprense étrangère  
Sans établissement établi en France

Partenaire

**Votre demande concerne :**

Une assistance aux démarches

Une question fiscale d'ordre général

La création d'entreprise (contact et prise de RDV)

La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)

Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal...)

Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises

Vos correspondants spécialisés

**Au sujet de :**

Par formulaire pour une procédure de déclaration en ligne des données

Par formulaire pour une procédure de transmission de fichiers par internet

Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement

Par formulaire pour une procédure de service Tiers déclarants

**Moyens de contact :**

**Procédure de déclaration en ligne des données (par formule)**

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formule.

[> Accéder au formulaire](#)

[↑ Haut de page](#)

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux**

**Rubriques de site**

- Particulier
- Professionnel
- Partenaire
- Collectivité
- International
- Documentation
- Etudes et Statistiques
- News presse
- News régionale

**Informations**

- Aide sur le site
- Sécurité informatique
- Ouverture des données publiques de la DGFiP
- À quel service mes impôts ?
- Supports pédagogiques et citoyens

**Qualité de service**

- Socis et mandataires - Assis
- Les engagements de la DGFiP
- Venez voir sur le site

**Autres sites**

- Assesis
- Coefime
- FaPFP
- Timbres
- Cessions immobilières de l'Etat
- Locations immobilières de l'Etat
- Ventes domaniales

- Retraites de l'Etat
- Stationnement gouv.fr
- Redevance de code de la route
- Taxi de région
- Collectivités locales
- Economie.gouv.fr
- Citadix

[info.gouv.fr](#)
[Service-public.fr](#)
[Legifrance.gouv.fr](#)
[data.gouv.fr](#)

Plan du site
Accessibilité : partiellement conforme
Mentions légales
Données personnelles
Gestion des cookies
Paramètres d'affichage

Toute mention explicite de propriété intellectuelle dérivée par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous [licence ouverte](#)

Cliquez sur le lien « [Accéder au formuel](#) ».

**Procédure de déclaration en ligne des données (par formuel)**

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

Puis saisissez votre SIRET.

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. To its right is the text 'impots.gouv.fr' and 'un site de la Direction générale des Finances publiques'. Below this is a navigation bar with three steps: 'Identification' (highlighted), 'Saisie et Validation', and 'Confirmation'. The main content area is titled 'Saisie des éléments d'identification'. It contains a text input field for 'Saisie de votre SIRET' with a placeholder '14 chiffres' and an example 'Ex: 12345678901234'. Below the input field is a checkbox labeled 'Je confirme ne pas être un robot'. At the bottom are two buttons: 'S'identifier' and 'Quitter'.